



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2021**

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 29
la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 0
représentés

Le lundi 28 juin 2021 à 18h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Jean-Pierre AYOUB donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal ALLAIN

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 10

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

PREAMBULE - Monsieur Maxime OUANOUNOU, 7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au port de plaisance et aux affaires générales

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2020 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2020 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2020 du budget annexe du port de plaisance présente les résultats suivants :

210628_10

Réalisations 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	265 683,57	340 017,19	74 333,62
Section d'investissement	479 591,27	520 924,98	41 333,71
Total	745 274,84	860 942,17	115 667,33

Il convient d'y ajouter les restes à réaliser 2020.

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	3 810,00	0,00	- 3 810,00
Total	0,00	0,00	0,00

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	265 683,57	340 017,19	74 333,62
Section d'investissement	483 401,27	520 924,98	37 523,71
Total	749 084,84	860 942,17	111 857,33

L'excédent global de clôture est de 111 857,33 €.

Les réalisations 2020 du budget annexe du Port de plaisance se décomposent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 265 683,57 €, soit une augmentation de 2,56 % (+ 6 044 €) par rapport à l'exercice 2019. Elles sont constituées de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	191 051,51	92 195,07	48,26	148 041,36	81 120,73	54,80	-11 074,34	-12,01
012 CHARGES DE PERSONNEL	91 500,00	91 266,94	99,75	107 000,00	105 501,02	98,60	14 234,08	15,60
66 CHARGES FINANCIERES	1 888,00	1 599,33	84,71	1 312,00	1 033,76	78,79	-565,57	-35,36
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	0,00	4 450,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	285 439,51	185 061,34	64,83%	260 803,36	191 105,51	73,28%	6 044,17	3,27%
042 OPERATIONS D'ORDRE	73 988,86	73 988,86	100,00	74 578,06	74 578,06	100,00	589,20	0,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	359 428,37	259 050,20	72,07	335 381,42	265 683,57	79,22	6 633,37	2,56

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été réalisées à hauteur de 81 120,73 €, en baisse de 11 074 € par rapport à 2018 (- 12 %).

Ce chapitre comprend les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du service : électricité (34 488 €), entretien de la capitainerie et des espaces publics (10 189 €), petites fournitures (8 096 €), réparation et maintenance des biens (9 497 €), eau (2 371 €), frais de communication, taxes, frais bancaires etc.

La baisse est uniquement liée au paiement de la redevance VNF : en 2019, le Port avait payé la redevance 2018 et la redevance 2019 (soit 24 957 €). En 2020, seule la redevance 2020 a été mandatée (12 402 €)

2. Les charges de personnel (chapitre 012) ont coûté 105 501 €, conformément aux prévisions budgétaires.

L'évolution des charges du personnel du port s'explique par l'effet en année pleine, d'une part de l'indemnisation chômage de l'agent technique du port qui a quitté la collectivité en juillet 2019, et d'autre part des recrutements du nouveau capitaine et du nouvel agent technique dont les rémunérations sont plus élevées que celles de leurs prédécesseurs.

3. Les charges financières (chapitre 66) diminuent, puisque le budget du Port de plaisance continue à se désendetter et qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette s'établissent à 1 033,76 €, en baisse de 35 %.

4. En charges exceptionnelles (chapitre 67), est inscrite la remise gracieuse accordée à la société AR MEN pour les loyers correspondant à la période du premier confinement.

5. Les opérations d'ordre (chapitre d'ordre 042) sont quasi-constantes. Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 74 578,06 €.

En conclusion, l'exécution est marquée cette année par une amélioration des taux de réalisation (de 65 % à 73 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Pour mémoire, une partie des dépenses (au chapitre 011) n'est inscrite que pour équilibrer la section de fonctionnement. En effet, le budget intègre chaque année en recettes l'excédent antérieur de fonctionnement qui est élevé (89 220,95 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 340 017,19 € en baisse de 2 % par rapport à l'an dernier. Elles sont constituées de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation CA/CA montants	%ge
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	197 000,00	192 098,07	97,51	197 350,00	205 290,08	104,02	13 192,01	6,87
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (y c/ 7788)	38 500,00	32 244,71	83,75	35 150,00	31 845,69	90,60	-399,02	-1,24
Total des recettes réelles de fonctionnement	235 500,00	224 342,78	95,26%	232 500,00	237 135,77	101,99%	12 792,99	5,70%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	112 086,85	112 086,85	100,00	89 220,95	89 220,95	100,00	-22 865,90	-20,40
042 OPERATIONS D'ORDRE	11 841,52	11 841,52	100,00	13 660,47	13 660,47	100,00	1 818,95	15,36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	359 428,37	348 271,15	96,90	335 381,42	340 017,19	101,38	-8 253,96	-2,37

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5,70 % (+ 12 793 €). Il s'agit des recettes suivantes :

1. Les droits de stationnement et de location de bateaux électriques (chapitre 70) : 205 290 €. Ces recettes ont augmenté de 13 192 € par rapport à 2019.

2. Les produits perçus sur la location de la capitainerie et la vente de jetons (machines à laver, sèche-linge, fluides...) (chapitre 75) : 31 845,69 €. Ces recettes sont quasiment stables.

La société AR-MEN, spécialiste du permis bateau, continue de louer des locaux dans la capitainerie pour un loyer annuel de 13 800 €. Une remise gracieuse lui a été accordée pour 3 450 € (inscrite en 67).

3. Les amortissements des subventions d'investissement donnent lieu à une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement (chapitre 042 et chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant de 13 660,47 €.

4. Enfin, le budget annexe du port de plaisance dégage annuellement un excédent de fonctionnement qui n'a pas été transféré en section d'investissement (89 220,95 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, le Port a réalisé 479 591,27 € au titre des dépenses d'investissement. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation montants	CA/CA %ge
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	38 500,00	37 638,81	97,76	39 300,00	39 233,50	99,83	1 594,69	4,24
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 344,37	9 854,47	19,57	62 968,68	21 701,47	34,46	11 847,00	120,22
Total des dépenses réelles d'investissement	88 844,37	47 493,28	53,46%	102 268,68	60 934,97	59,58%	13 441,69	28,30%
040 OPERATIONS D'ORDRE	11 841,52	11 841,52	100,00	13 660,47	13 660,47	100,00	1 818,95	15,36
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	404 995,83	404 995,83	100,00	404 995,83	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 685,89	59 334,80	58,93	520 924,98	479 591,27	92,07	420 256,47	708,28

1. En 2020, les dépenses de remboursement d'emprunt augmentent de 4 % (+ 1 594,69 €), compte tenu du profil d'amortissement progressif d'un emprunt, permettant d'accélérer le désendettement du Port de Plaisance.

L'encours de dette au 31 décembre 2020 est de 164 029 €, en baisse constante depuis 2011, date du dernier emprunt contracté.

2. Il y a eu quelques dépenses d'équipement pour un montant de 21 701 € : nouveaux moteurs pour le bateau (16 354 €), convecteurs (2 852 €), outillage (1 236 €), panneaux (1 260 €).

3. Les dépenses d'ordre (chapitre 040) correspondent à l'amortissement des subventions perçues auprès de la Région déjà évoquées (13 660,47 €).

4. Enfin, au chapitre 041, suite au travail mené avec la Trésorerie municipale sur l'actif du Port, des écritures de régularisation ont été réalisées pour un montant de 404 995,83 €. Le même montant est inscrit en recette d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent au titre de l'exercice 2020 à 520 924,98 €. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de réalisation	BUDGET 2020	REALISE 2020	% de réalisation	variation montants	CA/CA %ge
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	26 697,03	26 697,03	100,00	41 351,09	41 351,09	100,00	14 654,06	54,89
040 OPERATIONS D'ORDRE	73 988,86	73 988,86	100,00	74 578,06	74 578,06	100,00	589,20	0,80
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	404 995,83	404 995,83	100,00	404 995,83	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 685,89	100 685,89	100,00	520 924,98	520 924,98	100,00	420 239,09	417,38

Les recettes d'investissement ne sont que des recettes d'ordre :

1. L'excédent d'investissement de 2020 a été reporté pour un montant de 41 351,09 €.

2. Les opérations d'amortissement (chapters d'ordre 040) sont quasi-constantes (74 578,05 €).

3. Au chapitre 041, suite au travail mené avec la Trésorerie municipale sur l'actif du Port, des écritures de régularisation ont été réalisées pour un montant de 404 995,83 €. Le même montant est inscrit en dépense d'investissement.

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable sur l'exercice 2020, je vous propose d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2020 du budget annexe du Port de plaisance et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2020 – budget annexe du Port de plaisance

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 21/06/2021

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	23	Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	5	Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe du Port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 14 887,33 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	89 220,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	74 333,62 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 17,38 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	41 351,09 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	41 333,71 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes

0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
3 810,00 €	0,00 €

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante en section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 74 333,62 €

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 30 JUIN 2021

Télétransmise au contrôle de légalité le :

29 JUIN 2021

A Joinville-le-Pont le : 01 JUL. 2021

